

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N° 26213 /TGI.C.II

MONSIEUR NOUMOUSA SAMAKE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE LA COMMUNE II DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE AU

VU DES PIÈCES SUIVANTES

Copie d'extrait d'acte de naissance n° 692 de
l'année 2008 du centre principal de Bafoulabe

QUE LA PERSONNE DÉNOMMÉE CI-APRÈS

PRÉNOM (S): Hawa

NOM: Keita

NÉ (E) LE: 08 Décembre 2008

A: Bafoulabe

DE: Bakani

ET DE: Duman Teure

PROFESSION: Éleveur

SITUATION DE FAMILLE: Célibataire

DOMICILE: Bamako

EST DE NATIONALITÉ MALIENNE EN VERTU DES ARTICLES 224 ET SUIVANTS ET 233 DE LA LOI N°2011-087
DU 30 DÉCEMBRE 2011, PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI

BAMAKO, LE... 05 Août 2025

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

